

Les énergies renouvelables en Occitanie

Actualités et données régionales

J'ai le plaisir de vous adresser la lettre n°10 sur les énergies renouvelables en Occitanie. Après la promulgation de la Loi Énergie Climat en novembre 2019, la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) vient d'être adoptée par décret. Les territoires se mobilisent pour accélérer dans la transition énergétique au travers notamment des Plans Climat Air Énergie Territoriaux. Cette lettre vous donne l'état des lieux sur les énergies renouvelables en Occitanie, et nous allons progresser !

Patrick BERG

Directeur régional de l'environnement
de l'aménagement et du logement

Loi Énergie Climat

Avec la loi Énergie-Climat, la France fixe un cadre à sa politique climatique : la neutralité carbone, c'est-à-dire zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050, ou ne pas émettre plus que ce que nous pouvons absorber.

En complément de cette ambition forte sur les émissions territoriales, la France s'engage à définir également des objectifs de réduction de son empreinte carbone et ainsi réduire l'impact de nos modes de consommation sur le climat.

Le Gouvernement a entériné, par décret du 21 avril 2020, la programmation pluriannuelle de l'énergie, plan de bataille pour réduire la consommation et les émissions énergétiques (soit 80% des émissions de gaz à effet de serre) pour les 10 années à venir.

Le Gouvernement a également adopté, par décret du 21 avril 2020, la Stratégie nationale bas-carbone, feuille de route de la France pour atteindre la neutralité carbone dès 2050.

En supplément

Un tableau listant les appels d'offres photovoltaïques, leurs périodicités, la puissance « appelée » par période au niveau national.

L'ensemble des appels d'offres en cours avec leurs périodes de candidature à jour est représenté. Le nombre de lauréats par département et les puissances concernées sont indiqués pour chaque période. Un total par appel d'offres et global région est également présent.

Énergie et connaissance

ÉNERGIE ET CLIMAT

La région maintient sa 1^{ère} place en France pour son taux de couverture de sa consommation d'électricité par sa production à base d'énergies renouvelables.

41,1 % de la consommation électrique régionale a en effet été couverte en 2019 par de la production électrique renouvelable de la région, dont la consommation reste stable par rapport à 2018.

Les parcs de production d'électricité éolienne et solaire se sont respectivement développés de + 7,4 % et + 11,4 % en 2019 en Occitanie pour atteindre 1 630 MW et 2026 MW.

Avec ces nouvelles installations et des conditions de vent et d'ensoleillement favorables, la production éolienne et solaire augmente respectivement de + 4 % et + 6,3 %.

Toutes filières confondues (nucléaire compris), la production d'électricité en Occitanie a couvert 106 % de la consommation régionale en 2019. (source RTE et SDES)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Les **programmations pluriannuelles de l'énergie** (PPE), outils de pilotage de la politique énergétique ont été créés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Dans le cadre de la préparation de la programmation pluriannuelle de l'énergie 2019-2028, le rapport PPE, sa synthèse et le projet de décret associé ont été mis à disposition du public par le ministère de la Transition écologique et solidaire du 20 janvier au 19 février 2020.

La PPE a été entérinée par décret du 20 avril 2020. Ce document est consultable en suivant ce lien :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/4/21/TRER2006667D/jo/texte>

Éolien en mer, les projets pilotes de l'Aude

Les autorisations environnementales relatives aux deux projets de fermes pilotes éoliennes flottantes EFGl au large de Leucate et EOLMED au large de Gruissan, désignés lauréats par le gouvernement en 2016 dans le cadre de l'appel à projets lancé avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), ont été délivrées respectivement les 6 novembre 2019 et 20 novembre 2019. Ces projets comprenaient 4 éoliennes d'une puissance unitaire maximale de 6,33 MW et 6,2 MW, et présentaient chacun une puissance maximale installée de 25 MW environ.

Ces projets ont été modifiés suite à la substitution des éoliennes initiales SENVION par des éoliennes de 10 MW fournies par l'entreprise MHI Vestas Offshore Wind (MVOW). Ce changement a été validé, le 12 juillet 2019, par l'ADEME ainsi que par le comité de pilotage interministériel du Programme des Investissements d'Avenir (PIA).

De manière à garder le même ordre de grandeur de puissance totale des fermes pilotes, le nombre d'éoliennes a été réduit à 3 portant la puissance totale installée de chaque ferme à 30 MW.

L'autorisation environnementale relative à la modification du projet EFGl a été obtenue.

Le porter à connaissance de la modification du projet EOLMED sera déposé à la fin du 1^{er} semestre 2020.

Ce changement permet de tirer bénéfice de l'évolution technologique de la filière éolienne en mer et de disposer de projets pilotes dont les éoliennes sont plus représentatives, de par leur puissance, des futurs projets commerciaux. Concernant ces derniers, la désignation des lauréats est prévue en 2022 dans la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Plus de 1000 MW de puissance photovoltaïque : c'est ce que représentent les lauréats des appels d'offres pour l'Occitanie.

Les appels d'offres relatifs au solaire photovoltaïque sont lancés par le ministère de la Transition écologique et solidaire et opérés par la Commission de Régulation de l'Énergie. La série en cours a débuté en 2017 (appels d'offres dit CRE 4). Ils comprennent les projets d'installations photovoltaïques sur bâtiments / hangars, les projets innovants, les projets en autoconsommation et les projets de forte puissance au sol.

A ce jour, la puissance de l'ensemble des 1164 projets lauréats en Occitanie a dépassé 1 GigaWatt (1248 MW). Ces 1164 projets conduiront, à terme, à produire 1585 GWH (avec 1300MWH / MW) par an soit l'équivalent de la consommation d'environ 370 000 foyers.

Cette série d'appel d'offres devraient se terminer cette année suite à la promulgation par décret de la programmation pluriannuelle de l'énergie dans laquelle une nouvelle série d'appels d'offres est prévue.

Le bilan complet pour l'Occitanie des appels d'offres en cours (AO CRE4) se trouve dans le feuillet central.

Implantation de PV sur le patrimoine immobilier de l'État



Source IGN BD Ortho

Dans le cadre de la **valorisation du patrimoine immobilier de l'État**, une expérimentation est menée dans l'Hérault pour proposer aux porteurs de projets photovoltaïques de réaliser leur projet sur des terrains appartenant à l'État. Un groupe de travail réunissant la DGFIP, la DDFIP de l'Hérault, la DDTM de l'Hérault, la DIR Massif Central et la DREAL Occitanie a été constitué, afin d'élaborer un cahier des charges précisant les dispositions réglementaires et techniques à respecter par les candidats potentiels, ainsi que les conditions financières qui seront appliquées. Un site expérimental correspondant à un délaissé de l'A75 a été retenu à Nizas (34). Il devrait permettre d'étendre la procédure à une dizaine d'autres sites en Occitanie.

Cette expérimentation qui permet à la fois de valoriser un domaine inutilisé, de transférer la responsabilité de l'entretien de celui-ci et de lever une redevance, connaît un écho national avec le ministère qui va lancer un groupe de travail sur cette thématique.

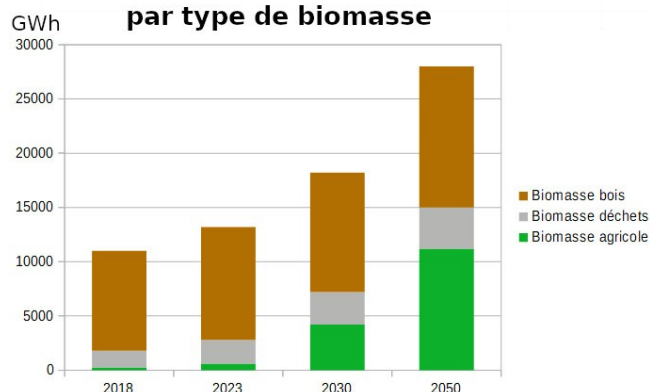
La mobilisation de la biomasse à des fins énergétiques doit permettre d'augmenter les capacités régionales à satisfaire la demande en énergies renouvelables, tant en volume, en disponibilité qu'en réactivité. Actuellement la biomasse représente plus de 90 % de la production thermique en Occitanie mais peut, à l'avenir, connaître un développement encore plus important par la généralisation de son usage pour la production de gaz, de réseaux de chaleur, d'électricité ou de combustible à la mobilité.



Pourquoi un schéma régional biomasse ?

Le schéma régional biomasse (SRB) de la région Occitanie définit les objectifs régionaux relatifs à la valorisation énergétique de cette biomasse encore sous-utilisée. Pour cela le SRB identifie les bio-ressources disponibles, notamment la ressource forestière, la ressource ligneuse d'origine agricole, les boues de stations d'épuration, les biodéchets, les combustibles solides de récupération, le bois de ré-emploi ou le gaz de décharge afin de permettre la production de bio-énergies sous forme de carburants liquides, gaz renouvelables, réseaux de chaleur ou électricité. Afin de permettre une mobilisation raisonnée et soutenable de ces ressources naturelles (il ne s'agit pas, par exemple, d'abattre plus d'arbres que la forêt ne peut régénérer), le schéma régional biomasse érige comme principes la non-concurrence avec les usages jugés prioritaires, notamment l'alimentation, l'utilisation prépondérante de la matière en tant que matériaux, le stockage de carbone par les écosystèmes, l'augmentation de la vie biologique des sols avant de permettre la production d'énergie.

Objectifs de mobilisation par type de biomasse

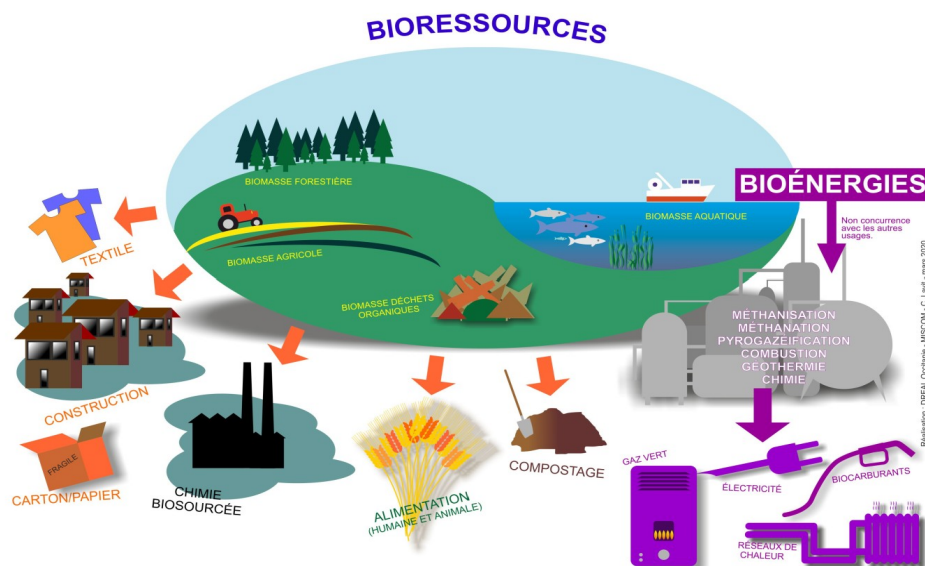


L'élaboration du schéma

Le SRB a été soumis à une évaluation environnementale stratégique (EES), à l'avis de l'Autorité Environnementale pour vérifier la prise en compte des enjeux de préservation de l'environnement puis à la consultation du public du 4 juin au 5 juillet 2019. Le SRB et son évaluation environnementale stratégique élaborés par les services de l'État et la Région Occitanie ont été approuvés le 14 novembre 2019 par la présidente du conseil régional et adopté le 5 février 2020 par le préfet de région conformément à l'article 197 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Ils sont consultables sur le site internet de la DREAL : <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/schema-regional-biomasse-srb-r8189.html>

Des actions à engager et des objectifs à atteindre

Le schéma régional biomasse est élaboré, dans un processus de concertation, pour les 6 prochaines années et fixe les objectifs à atteindre jusqu'en 2050. Il comporte 19 actions en faveur de l'énergie avec, en particulier, la formation aux filières d'avenir, le soutien à l'innovation, le développement des process et notamment la méthanisation, l'injection de biométhane dans le réseau, la structuration et la professionnalisation des filières d'approvisionnement, l'amélioration de la qualité des combustibles, l'accompagnement des porteurs de projets de chaufferies bois... La méthanisation des ressources issues de l'agriculture et des déchets, l'accompagnement et la structuration de la filière bois énergie font partie des premières actions qui seront poursuivies. Le SRB ambitionne une production énergétique de 28 TWh à l'horizon 2050 contre un peu plus de 11 TWh aujourd'hui.



Le photovoltaïque

La puissance du parc solaire photovoltaïque français atteint 9904 MW fin 2019.

Au cours de l'année 2019, 966 MW supplémentaires ont été raccordés, contre 876 MW en 2018 sur la même période.

Ces nouveaux raccordements se concentrent principalement dans la moitié sud de la France.

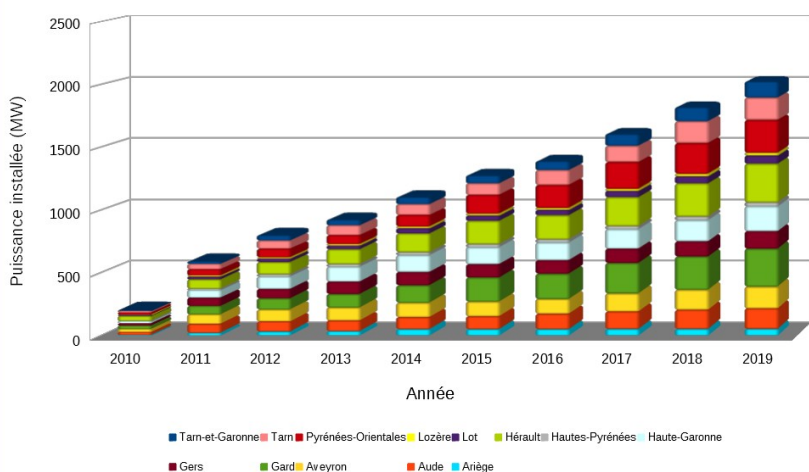
La production d'électricité d'origine solaire photovoltaïque s'élève à 11,6 TWh en 2019, en augmentation de 8 % par rapport à 2018.

Elle représente 2,5 % de la consommation électrique française.

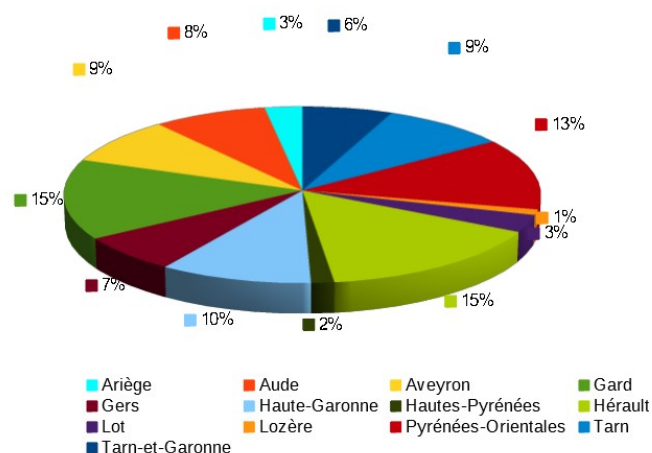
L'Occitanie avec 2026 MW représente 20,5 % du parc raccordé.

Elle est en deuxième position derrière la Nouvelle Aquitaine (2480 MW).

Evolution de la puissance photovoltaïque installée (Source SDES)



Répartition de la puissance PV installée en % fin 2019



L'éolien terrestre

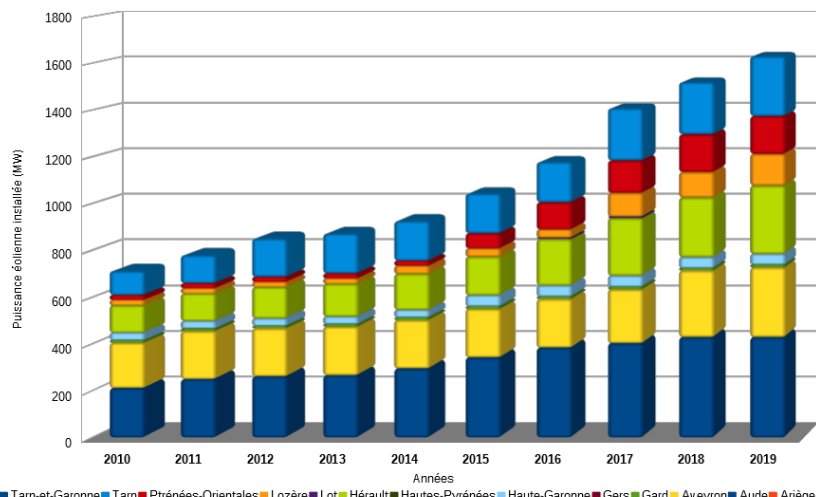
Fin 2019, le parc éolien français atteint une puissance de 16513 MW dont environ 1400 MW a été raccordé au cours de l'année 2019, soit 11 % de moins qu'au cours de l'année 2018.

La production d'électricité éolienne s'est élevée à 34,1 TWh depuis le début de l'année 2019, soit 7,2 % de la consommation électrique française.

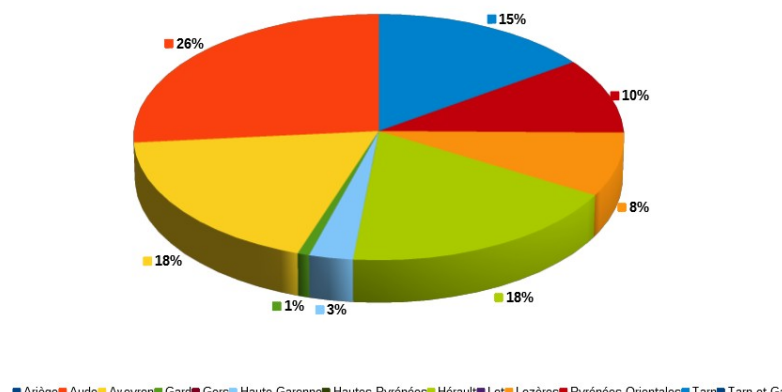
L'Occitanie avec 1630 MW représente 9,8 % du parc raccordé.

Elle est en troisième position derrière les Hauts de France (4533 MW) et le Grand Est (3618 MW).

Evolution de la puissance éolienne installée (Source SDES)



Répartition de la puissance éolienne installée en % fin 2019



Directeur de publication

Patrick BERG, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Rédaction

DREAL Occitanie, Direction Énergie Connaissance

Réalisation

DREAL Occitanie
Direction Énergie Connaissance

Crédits photos

DREAL Occitanie, IGN BD Ortho

Sources et définitions

DREAL Occitanie

Édition : juillet 2020 - ISSN : 2274-7826